

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 septembre 2014

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2014-8-12-1

Service consulté

DEMANDE DE SUBVENTION DU SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE

Résumé : Il vous est proposé d'accorder une subvention de 3 000 € au Syndicat National d'Apiculture pour l'organisation du 20ème congrès de l'Apiculture Française au parc des expositions de Colmar du 10 au 12 octobre 2014. Cette somme est à prélever sur le Fonds départemental pour la participation à des congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin.

Le Syndicat National d'Apiculture organise du 10 au 12 octobre le 20ème congrès d'Apiculture Française. Durant ces 3 jours, les organisateurs ont prévu : des animations et des conférences (présence d'une vingtaine d'intervenants), la tenue d'un concours de miel (500 échantillons seront dégustés), l'animation auprès des scolaires, la projection de films, un concours photo et un concours d'innovations apicoles. 50 exposants présenteront matériels et produits issus des ruches.

Le budget prévisionnel, hors frais de repas et d'hébergement, s'élève à 122 300 €.

Ce type de manifestation entrant dans le cadre du Fonds départemental pour la participation à des congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin, je vous propose d'accorder une aide de 3 000 € au Syndicat National d'Apiculture pour l'organisation de cette manifestation.

Les crédits nécessaires sont imputés au Programme J718 - chapitre 65 – fonction 021 - nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER